

Le procès des Arméniens dans sa semaine de vérité

Les vingt et un prévenus jugés depuis une semaine par le tribunal correctionnel de Nice, dans une affaire de fausse monnaie, proxénétisme et blanchiment, connaîtront leur sort vendredi

Le procès devant le tribunal correctionnel de Nice – il a débuté lundi dernier – de dix-neuf Arméniens et deux Italiens, prévenus de trafic de fausse monnaie, proxénétisme ou blanchiment, et soupçonnés de constituer le clan arménien des « voleurs dans la loi », ou mafia russophone, sur la Côte d'Azur, entre ce matin dans sa dernière ligne droite. Le jugement doit être rendu vendredi. Dès cet après-midi, on entendra la plaidoirie de l'unique partie civile, M^e Leau, et les réquisitions de la procureure, Corinne Savonne. Demain, ce sera au tour des seize avocats de la défense (1).

Le trafic de fausse monnaie, mis au jour fin 2010 par les gendarmes, alors qu'ils enquêtaient sur une affaire de proxénétisme, semble avoir porté, jusqu'aux premières arrestations en mars 2011, sur plusieurs dizaines de milliers d'euros. Certaines transactions avoisinaient les 30 000 € en faux

billets. Sachant que le « taux de change », d'après le mot d'un prévenu la semaine dernière, était d'une coupure authentique pour trois falsifiées.

Jamais de retraits en espèces...

Ce matin, le tribunal doit encore entendre l'un des prévenus dans le cadre de la fausse monnaie, Onik Sogomonian, 26 ans, représentant de la branche lyonnaise. Tous les autres ont déposé la semaine dernière, y compris Aïda Baghdassarian, 47 ans, cogérante, avec son fils Aren Mekhitarian, 28 ans, d'un commerce de Menton passant pour l'une des « lessiveuses ».

Elle a eu du mal à justifier le dépôt d'espèces sur son compte personnel alors qu'elle n'en retirait jamais. Ou ces virements de plusieurs dizaines de milliers d'euros provenant de son compte professionnel, ou parfois de Russie. « Des irrégularités



L'un des protagonistes, Onik Sogomonian (au premier plan) sera interrogé ce matin. (Dessin Rémi Kerfridin)

comptables », conclut son avocat, M^e Adrien Verrier.

Des femmes de ménage... spéciales

Dans le volet proxénétisme, l'au-

dition de Sarkis Mnatsakanyan, 41 ans, était la plus attendue en fin de semaine. Pour cet homme sans ressources officielles, mais au train de vie confortable, les filles étaient soit des amies, soit

des... femmes de ménage qu'il plaçait. Sauf qu'un client en changeait tous les jours... Il lui arrivait aussi de sortir avec, d'où ce trait ironique de la présidente, Colette Moreau-Zalma : « Vous avez besoin d'une femme de ménage pour aller dîner ? »

Tout juste admet-il ce lien avec une fille l'informant au téléphone qu'elle lui rétrocéderait 200 € sur les 1 000 qu'elle prend. « C'est la seule fois où il est question d'argent », s'empresse d'intervenir son avocat, M^e Olivier Rosato. « Le trafic d'êtres humains, c'est interdit pour les Arméniens ! », résume crânement le prévenu. Le poids des traditions arméniennes a souvent servi en défense, tout au long de la semaine...

FRANCIS LUMINEAU
flumineau@nicematin.fr

1. M^{es} Raynaud, Barioz, Baudoux, Garelli, Colombani, Verrier, Febbraro, Seguin, Maurizot, Pyné, Darrigade, J.-P. Padovani, Oloumi, Rosato, Chebbah.